

Centrale à béton :

RECY
REIMS/PRUNAY
REIMS/SAINT-BRICE-COURCELLES
SAINTE MENEHOULD
SOIGNY-AUX-MOULINS

V-MAT CONSTRUCTION
ROUTE DE TROYES
ZAC ACTIPOLE

21400 Châtillon-sur-Seine

Certification des 5 centrales à béton NF EN206

N° SYDEREP : FR300711_04QXJM
N° TVA : FR35 328069463

DATE	FACTURE	N° CLIENT	REFERENCE	COMMERCIAL
31/03/2026	F01260300411	412221	F01260300411	

Code	Libellé Article	Qté	U	PRIX HT	TOTAL HT	TVA
CHANTIER	Rouffy					
NJB304A300D	C30/37 XF1 S4 Dm20 CEM2 300	4.5	M3	102.00	459.00	20 %
507	TRANSP INCOMPLET	1.5	UN	25.00	37.50	20 %
504	CONTRIB ENVIRON	4.5	UN	1.50	6.75	20 %
506	TAXE CARBONE	4.5	UN	1.50	6.75	20 %
505	HAUSSE ENERGIE	4.5	UN	2.50	11.25	20 %
552	ECO-PARTICIPATION	4.5	UN	1.68	7.56	20 %

Mode de règlement : VIREMENT

Echéance : 15/05/2026

Domiciliation

BANQUE SG REIMS ENTREPRISES
IBAN FR76 3000 3036 2400 0200 0456 420 - BIC SOGEFRPP
OPTION TVA SUR LES DEBITS

Total HT :	528.81 €
Total TVA :	105.76 €
Total TTC :	634.57 €
RESTE A PAYER :	634.57 €

ATTENTION : Nous vous demandons de RESPECTER ABSOLUMENT L'ECHEANCE INDIQUEE en application de la loi de modernisation du 04.04.2008 ; PENALITES DE RETARD au taux BCE + 10 points sans pouvoir être inférieur à 3 fois le taux légal. AUCUN ESCOMPTE NE SERA ACCORDE POUR REGLEMENT ANTICIPE. Tout professionnel en situation de retard de paiement est de plein droit débiteur, à l'égard du créancier, d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement, d'un montant de 40 €. Lorsque les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de cette indemnité forfaitaire, le créancier peut demander une indemnisation complémentaire sur justification.

Facture

N° Facture	Référence	Date du document	N° Client	Nom du client
F01260300411	F01260300411	31/03/2026	412221	V-MAT CONSTRUCTION**

Détail des livraisons

Date	N° BL	Code client	Code article	Désignation	QTE	Unité
Chantier : 222176 Rouffy						
11/03/2026	008808398	412221	NJB304A300D	C30/37 XF1 S4 Dm20 CEM2 300	4.5	M3
11/03/2026	008808398	412221	507	TRANSP INCOMPLET	1.5	UN
11/03/2026	008808398	412221	552	ECO-PARTICIPATION	4.5	UN